



NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	11	13

Date de la convocation
08 décembre 2016

Date d'affichage
08 décembre 2016

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le **trente et un mars à vingt heures**,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire, M. CAUBET Octave
Mme VERRECCHIA Brigitte, M CHAMPION Bernard, M. Jean-Marc LAGARDE, Maires-Adjointes,
Mme TOURNIER Aurore, Mme MAINGOURD Audrey, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, Mme COLLIGNON Françoise Mme JOLY Elisabeth, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. AKRICH Christophe, M. BASSE Cédric, M.ROMBI Jean-François, Mme JOLY Elisabeth.

Pouvoirs : M. ROMBI donne pouvoir à M. CHAMPION, Mme JOLY donne pouvoir à M. TIXIER.

Secrétaire de séance : Mme VERRECCHIA Brigitte.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Convention de la structure multi-accueil « Les Lutins de la Reine »
- 2) Convention du RAMP (Relais Assistantes Maternelles et Parents)
- 3) Classe de découverte 2017
- 4) Demande de subvention pour les travaux de peinture de l'Ecole
- 5) Demande de subvention pour l'acquisition d'une balayeuse
- 6) Questions diverses.

1 – Convention de la structure multi-accueil « Les lutins de la Reine »

Le Maire expose : Suite à la dissolution des « Terres du Gâtinais », la commune de La Chapelle La Reine a la compétence de gestion de la structure multi-accueil issue de la communauté de communes.

Une convention d'une durée de 2 ans est proposée à chaque commune à compter du 1^{er} janvier 2017.

La participation financière sera de 50% au prorata de la population et 50% au prorata des heures de présence des enfants de la commune du Vaudoué.

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure.

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de cette convention.

Conseil municipal du 15 décembre 2016.

2 – Convention du RAMP (Relais Assitantes Maternelles et Parents)

Le Maire expose : Suite à la dissolution des « Terres du Gâtinais », la commune de La Chapelle La Reine a la compétence pour la répartition des charges de gestion du RAMP à compter du 1^{er} janvier 2017.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les communes unissent leurs efforts pour répondre aux missions du RAMP.

La convention est établie pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 ;

La participation financière est calculée au prorata de la population de la commune.

Un comité de pilotage sera mis en place le 1^{er} janvier 2017 afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure.

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de cette convention.

3 – Classe de découverte 2017

Monsieur le Maire informe que la Directrice de l'Ecole a reçu un avis favorable de l'Inspection académique pour le séjour « classe patrimoine et BD en Touraine » du 03 au 05 mai 2017 pour 21 élèves.

Le prix unitaire est de 325,48 €, soit 6.835,08 euros.

La convention est soumise au conseil municipal ainsi que les modalités de paiement :

- Participation de la commune = 50%
- Participation de l'APE = 10%, soit **683,50 €**
- Participation des familles = 40%, soit : **130,20 €/enfant.**

Les titres de recettes seront émis par la commune. Les débiteurs paieront à réception du titre. Les éventuelles demandes de délais de paiement seront accordées par le Trésorier municipal.

Les enfants seront encadrés par une enseignante et un adjoint technique de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 06/05/1985 fixe l'indemnité versée à l'enseignante à :

- 18,98 €/jour, soit un montant de 56,94 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les conditions de paiement liées à ce séjour.

4 – Demande de subvention pour les travaux de peinture de l'Ecole

VU les articles L2334-32 à L2334-39 et R.2334-19 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation des salles de classe dont le coût prévisionnel s'élève à 8.656,95 € HT soit 9.522,65 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, à l'**unanimité**,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017

Autorise Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

5 – Demande de subvention pour l'acquisition d'une balayeuse

VU les articles L2334-32 à L2334-39 et R.2334-19 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le budget communal,

Monsieur le Maire expose que la commune s'engage dans une démarche visant la suppression des produits phytosanitaires sur son territoire et de ce fait envisage l'achat de matériel alternatif.

La commune peut bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et d'une subvention au titre de la DETR ;

Le coût prévisionnel s'élève à 25.000 € HT soit 30.000 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017.

Décide de présenter un dossier de demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017

Autorise Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

6 – Questions diverses

Monsieur CAUBET expose le projet d'aménagement d'un parcours de santé et d'un multi-stade sur le terrain de sport. Les travaux devraient débuter fin janvier 2017 pour une durée de 1 à 2 mois.

Le Maire informe du renforcement des mesures de sécurité pour lutter contre la grippe aviaire. Il convient de confiner les volailles en permanence ou mettre en place des filets de protection sur les basses-cours et exercer une surveillance quotidienne des animaux.

Monsieur DESPLANCHES informe de la nomination de Monsieur FLECHE, Président du SAGEA.

La municipalité adresse ses remerciements aux bénévoles de la Bibliothèque.

La cérémonie traditionnelle des vœux aura lieu le 21 janvier 2017 à 11h00.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h00*

Le Maire,
Pierre BACQUÉ

